

Conseil municipal du 05 Février 2019

Convocation le 29 Janvier 2019

Présents : MM Claude BOURNE, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Bernadette MONNET, Christine PAPON, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.

Absents : M, Christian LETOVANEC, Thierry DUMOULIN, Nicolas LAMBERT, Mmes Corinne LAGUT, Julie PEYRARD,

Correction du compte rendu du conseil municipal du mardi 08 Janvier 2019, Monsieur Marc LYKO était présent Mme RONCAGLIONE était absente

Secrétaire séance : André MEGE

Urbanisme:

- PC accordé pour un abri jardin et un changement de destination du local de stockage, rue des Tilleuls ;
- DP acceptée pour changement de fenêtres de toit, rue des Noyers ;
- DP acceptée pour installation photovoltaïque sur toiture habitation, chemin de Pélerier ;
- DP acceptée pour division de parcelle en prolongement de la Noyeraie
- Dépôt des pièces complémentaires pour DP abri de voiture et clôture : lot la Savasse
- Dépôt des pièces complémentaires pour PC maison individuelle Lot la Savasse RD 52

Voirie :

- Pas de travaux actuellement, un peu de déneigement a été nécessaire lors des chutes de neige.
- Un rendez-vous sera pris avec le service déchets de l'agglomération qui propose l'installation de containers semi-enterrés pour les ordures ménagères. Une réflexion aura lieu en parallèle sur une modification du ou des lieux de dépôt.

Bâtiments communaux:

- Réception du lave-vaisselle industriel pour la cantine. Un châssis sera réalisé et il sera raccordé au réseau d'eau adoucie lors des prochaines vacances scolaires.
- Repérage du réseau de chauffage par une entreprise de géométrie, topographe. Les plans de récolement ont été importés sur la plateforme « construire sans détruire »

PLU :

11 Janvier : réunion publique sur le diagnostic et le PADD

22 Janvier : Réunion de travail sur le zonage et le règlement

Prochaine réunion de travail le 5 Mars

Délibération : création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

En vu du changement de grade dont peut bénéficier un agent compte tenu de son ancienneté

Le Maire, explique à l'assemblée que : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il fait lecture de la délibération n° 39.2017 en date du 03 Octobre 2017 de détermination du taux de promotion d'avancement de garde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: Vote : 10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention,

● Décide la création à compter du 01 Mars 2019, d'un emploi à temps non complet de 31h d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe. Le tableau modifié des emplois est le suivant:

Emploi	Nouvel effectif au 01/03/2019
- Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 temps complet 1 temps non complet
- Adjoint technique territorial	1 temps non complet
- Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 temps non complet

Délibération : régularisation bordure de voirie (Route de la Chabatière)

Compte tenu du manque d'informations reçues de la part du notaire de l'intéressé la délibération est reportée à un prochain CM

Divers :

Discussion sur la discipline en TAP.

Une conseillère demande si une réponse sera apportée au papier posé dans les boîtes aux lettres des administrés concernant la pose d'une antenne relais. Monsieur le Maire affiche le courrier qu'il a reçu la veille de l'association GSANSANTENNE. Il propose une réponse qui sera distribuée elle aussi aux habitants expliquant :

- qu'en aucun cas la pose de cette antenne n'a été cachée aux administrés
- que des représentants de l'opérateur seront présents le 25 février entre 15h et 18h pour recevoir par groupe les personnes intéressées
- qu'un rapport de simulation de l'exposition aux ondes de cette antenne est demandé et qu'il sera communiqué dès réception.

Le conseil municipal approuve cette réponse.

Il est fait mention que suite au courrier de l'association des personnes se sont fait connaître pour informer Monsieur Le Maire sur la nécessité d'amélioration de la couverture mobile sur la commune tant au niveau « sécuritaire » qu' « économique »

Evénements du mois : (janvier)

- 15 Chemins de randonnée : quelques modifications à apporter au circuit envisagé, discussion sur l'aménagement d'une halte / belvédère au quartier Tournu.
- 18 Réunion d'information sur la FTTH « fibre optique jusqu'au domicile », pose d'une armoire en cours d'année derrière l'abri bus en face de la salle polyvalente. Le raccordement des habitations ne devrait pas avoir lieu avant de nombreux mois.
- 18 Rencontre SDED, Méthacolline, GRDF : En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur Geysans, l'élaboration d'une convention sera nécessaire pour que Méthacolline puisse injecter du biométhane dans le réseau GRDF.
- 23 Assemblée générale du Club de l'amitié, nombre d'adhérent stable.

Prochaines réunions G8 :

- « Communes » samedi 09 février à Triors,
- « CCAS » jeudi 07 février à Geysans.

Fin du conseil : 22h00

Prochain conseil municipal le 05 mars à 20h00